

**Rapport sur
les résultats de l'audition
concernant l'ordonnance sur la
mise hors cours des pièces d'un et
de cinq centimes**

Berne, 12 avril 2006

1 Introduction

1.1 Situation initiale

Le 30 juin 2004, le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du programme d'abandon de tâches de l'administration (PAT), de réduire les dépenses de fonctionnement des départements (dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement) de 5 % jusqu'en 2008.

Le 13 avril 2005, il a pris connaissance d'environ 150 mesures élaborées par les départements et a chargé ces derniers de les mettre en œuvre. Au total, le PAT permettra de d'alléger le budget de la Confédération d'un montant de quelque 190 millions jusqu'en 2008.

Dans le cadre du PAT, le Département fédéral des finances (DFF) a proposé l'abandon de la production et la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes. La compétence de mettre des pièces de monnaie hors cours incombe en principe au Conseil fédéral (art. 4, al. 3 LUMMP; RS 941.10). Comme cette décision concerne toute la population et qu'il existe un fort attachement émotionnel pour ces deux pièces de monnaie suisses, le DFF a mené une audition en vue de l'adoption de la nouvelle ordonnance sur la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes.

1.2 Contenu de l'audition

Depuis les années 1970, la **pièce d'un centime** n'est plus guère utilisée comme moyen de paiement. Son emploi se limite à un rôle de porte-bonheur ou à celui de support publicitaire et d'objet décoratif. Les coûts élevés de la matière première requise et le petit nombre de pièces produites ont considérablement renchéri les coûts de production de la pièce d'un centime au cours des dernières années. Fabriquer une pièce d'un centime coût aujourd'hui 12 centimes environ.

De même, la **pièce de cinq centimes** ne joue plus qu'un rôle mineur dans les opérations de paiement et ne s'emploie quasiment plus que dans le commerce de détail. Pourtant, sur l'ensemble des pièces de monnaie en circulation en Suisse, elle est la troisième pièce la plus courante. Cette contradiction s'explique par le fait suivant: comme elle encombre le porte-monnaie, la pièce de cinq centimes est souvent mise de côté et sort ainsi du circuit.

Comme pour la pièce d'un centime, les coûts de production de la pièce de cinq centimes sont plus élevés que la valeur nominale. La cause réside dans le prix de la matière première et le fait que l'alliage utilisé par swissmint pour la fabrication de cette pièce est encore peu courant. Les coûts de production d'une pièce de cinq centimes sont actuellement d'environ six centimes.

Etant donné que ces deux pièces ne sont plus guère utilisées dans les opérations courantes de paiement et que leurs coûts de production sont supérieures à leurs valeurs nominales, swissmint a proposé de supprimer les pièces d'un et de cinq centimes. Cette mesure permettrait de réaliser des économies annuelles de quelque 0,3 million.

Après avoir examiné la question, l'Administration fédérale des finances (AFF) est parvenue à la conclusion qu'une suppression de la pièce de cinq centimes n'aurait **aucune conséquence notable sur le renchérissement**.

La Banque nationale suisse (BNS) a reçu les résultats de cette étude avant le début de l'audition. Elle partage l'avis de l'AFF.

1.3 Modalités de l'audition

Le DFF a ouvert le 19 octobre 2005 la procédure d'audition relative à la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes. L'audition s'est achevée le 23 décembre 2005. Elle a été menée auprès de 20 associations et entreprises; de plus, les documents destinés à l'audition ont été publiés sur Internet.

L'audition a donné lieu à 46 prises de position au total, dont douze provenant des organisations consultées. 34 prises de position émanent d'autres milieux intéressés et, pour l'essentiel, de particuliers (voir en annexe la liste des participants à l'audition et les prises de position en bref).

2 Pièce d'un centime

A l'exception de la Société suisse de numismatique (SSN) et de quelques particuliers, tous les participants à l'audition approuvent la suppression de la pièce d'un centime. En effet, celle-ci ne joue quasiment plus aucun rôle dans les opérations de paiement et n'est utilisée, tout au plus, que comme porte-bonheur.

En revanche, la SSN rejette la suppression de cette pièce, en affirmant qu'un Etat moderne doté d'un bon système monétaire ne devrait pas supprimer sa plus petite unité monétaire. La SSN rappelle le rôle affectif que cette pièce continue de jouer auprès de la population. Elle propose de majorer le prix de la pièce d'un centime afin que celle-ci devienne rentable. De plus, des pièces d'un centime nouvellement frappées ne pourraient plus être utilisées simplement à des fins décoratives ou publicitaires, mais serviraient uniquement à des opérations de paiement, ce qui réduirait les besoins en nouvelles pièces.

3 Pièce de cinq centimes

3.1 Remarques générales

La majorité des participants à l'audition se déclare défavorable à la mise hors cours de la pièce de cinq centimes. Le Parti démocrate-chrétien (PDC), les Démocrates suisses (DS), l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union suisse des détaillants (USD) rejettent une telle mesure. Le Forum des consommateurs (kf), la Fondation pour la protection des consommateurs et l'Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana défendent la même position. La Poste et la Société suisse de numismatique (SSN) sont également contre la suppression de la pièce de cinq centimes.

Les Démocrates suisses et la Société suisse de numismatique avancent comme argument principal le rôle affectif que cette pièce continue de jouer auprès de la population, ce que confirment les prises de position envoyées par les particuliers.

Le PDC, l'USAM et l'Union suisse des détaillants mettent l'accent sur les coûts élevés que les changements liés à une telle mesure entraîneraient pour le commerce de détail (logiciels pour caisses enregistreuses, instruments de pesage, etc.). La concurrence qui sévit actuellement dans le commerce de détail ne permet pas de répercuter ces coûts sur les consommateurs, ce qui réduirait encore la faible marge dont les détaillants disposent. L'Union suisse des détaillants fait également remarquer que les prix en cinq centimes jouent un rôle important en matière de politique de vente, car ils permettent de tenir compte du fait que certains prix constituent une barrière psychologique pour le consommateur.

La Poste, pour sa part, admet certes le principe selon lequel la pièce de cinq centimes doit être mise hors cours pour des raisons économiques. Elle rejette toutefois cette mesure, en invoquant les conséquences que celle-ci aurait sur les tarifs postaux (cf. ch. 3.3).

En revanche, economiesuisse, les CFF et Vending Association Suisse (VVS) se déclarent favorable à la mise hors cours de la pièce de cinq centimes. Economiesuisse souhaite que le commerce de détail dispose d'une période de transition suffisante pour se préparer au changement.

La suppression de la pièce de cinq centimes ne pose aucun problème pour les CFF, étant donné que les prix sont déjà arrondis à dix centimes pour les titres de transport et les opérations de change. La mesure ne toucherait pas non plus les automates à billets de train. Etant donné qu'aucun automate en général n'accepte de pièces de cinq centimes, Vending Association Suisse est également pour la mesure de suppression.

Tant economiesuisse que les CFF attendent de cette mesure qu'elle entraîne des simplifications et donc des économies sur les plans logistique et monétaire.

L'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses estiment que la mesure n'aurait pas d'influence sur leurs activités administratives.

3.2 Conséquences sur le renchérissement

Le PDC, les Démocrates chrétiens, l'USAM et en particulier les organisations de consommateurs craignent que la suppression de la pièce de cinq centimes n'engendre une hausse des prix. Ils rappellent qu'un tel renchérissement touche avant tout les familles, qui achètent un grand nombre de produits de consommation courante. La Fondation pour la protection des consommateurs indique, en outre, que les futures hausses de prix s'effectueraient désormais à un rythme de dix centimes, ce qui accélérerait le renchérissement à long terme. La plupart des particuliers ayant fait part de leur avis partagent la crainte d'une hausse des prix.

Par contre, economiesuisse estime que la mise hors cours de la pièce de cinq centimes n'aurait qu'un effet unique de faible ampleur sur le renchérissement.

3.3 Conséquences sur les tarifs postaux

Plusieurs participants à l'audition, dont la Poste principalement, font remarquer que la mise hors cours de la pièce de cinq centimes se répercutera sur les tarifs postaux.

Actuellement, le courrier B coûte 85 centimes et le supplément pour les envois spéciaux est de 15 centimes par lettre. Il s'agit là de prix valables pour les services de monopole, qui doivent être approuvés par le DETEC. La Poste n'a donc pas la possibilité, à court terme, de les arrondir à la dizaine supérieure. De plus, la Poste s'attend à ne pas pouvoir couvrir ses frais dans le cadre de son domaine de monopole réduit (lettres jusqu'à 100g), ce qui exclurait une révision à la baisse des tarifs postaux. A l'inverse, une hausse de ces derniers ne serait guère appropriée, compte tenu de la bonne santé financière de l'entreprise et des aspects politiques liés à une telle hausse. Majorer les tarifs postaux de cinq centimes engendrerait une majoration de 5,9 % du courrier B et de 33 % des envois spéciaux.

La Poste estime qu'en cas de mise en oeuvre de la mesure de suppression de la pièce de cinq centimes, elle n'aurait pas d'autre choix que d'augmenter ses tarifs. Pour des questions de rapport coûts-bénéfices, les solutions consistant à vendre les timbres courrier B uniquement par deux, arrondir le prix vers le haut en cas de vente à l'unité, rendre la monnaie sous la forme de timbres de cinq centimes ou de crédit porté à une carte de fidélité ou au compte postal ne peuvent entrer en ligne de compte.

4 Autres remarques

La Fondation pour la protection des consommateurs et l'Associazione Consumatrici della Svizzera italiana rappellent que tous les pays voisins utilisent des pièces d'un, de deux et de cinq centimes d'euro et qu'ils n'ont pas l'intention de les supprimer.

La Poste ajoute que, dans son rôle de caisse publique de la Confédération, elle doit supporter des coûts annuels d'environ 30 millions liés à l'échange de pièces de monnaie. Si la pièce de cinq centimes est supprimée, les frais engendrés par le retour de ces pièces constitueraient une charge supplémentaire que la Poste ne souhaite pas assumer.

Plusieurs participants à l'audition, dont le PDC, les Démocrates chrétiens, l'USAM, la Fondation pour la protection des consommateurs, l'Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana et la Société suisse de numismatique recommandent d'examiner les possibilités de réduction des coûts de frappe des monnaies. Parmi les solutions proposées figurent le transfert de la production à l'étranger, l'emploi d'alliages meilleur marché, la réduction de dépenses de swissmint ou la frappe de plus grandes quantités de monnaies à titre de réserves.

5 Résumé

Les participants à l'audition sont essentiellement des milieux économiques et des associations de consommateurs. Aucune banque n'a pris position. Le PDC est le seul parti gouvernemental à s'être exprimé.

Pour résumer, rappelons que tous les participants à l'audition sont favorables à la mise hors cours de la pièce d'un centime, à l'exception de la Société suisse de numismatique. A l'inverse, la mise hors cours de la pièce de cinq centimes est expressément rejetée, sauf par economiesuisse, les CFF, Vending Association Suisse ainsi que l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Les opposants à cette mesure craignent en particulier, outre des coûts supplémentaires uniques liés aux changements, un renchérissement dans le segment des articles à bas prix, une hausse du prix du courrier postal et - contrairement aux craintes face aux conséquences d'un renchérissement - une érosion des marges dans le commerce de détail.

6 Annexe

Liste des participants à l'audition et prises de position en bref

Partis

Organisation	Pièce d'un centime	Pièce de cinq centimes	Autres remarques
PDC	<i>Aucune remarque</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des prix touchant avant tout les familles • Accélération du rythme des hausses de prix • Frais d'adaptation pour le commerce de détail (nouveaux instruments) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les possibilités de produire meilleur marché (autre lieu de production; autres alliages)
Démocrates suisses	<i>Pas d'objection à une mise hors cours</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Fort attachement affectif, surtout en Suisse romande • Faible potentiel d'économies • Grande importance pour le commerce d'alimentation; risque de renchérissement • Répercussion sur les tarifs postaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le potentiel d'économies auprès de swissmint • Les pays de la zone euro conservent leurs plus petites pièces • Conséquences financières du retour des pièces de 5 centimes en circulation

Milieus économiques

Organisation	Pièce d'un centime	Pièce de cinq centimes	Autres remarques
Union suisse des arts et métiers (USAM)	<i>Aucune remarque</i>	<p><i>Rejette une mise hors cours:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts élevés d'équipement et d'acquisition d'appareils (logiciels pour caisses, etc.) • Erosion de la marge financière • Renchérissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner des possibilités d'économies comme le transfert de la production à l'étranger ou la révision des effectifs de swissmint
Union suisse des détaillants (USD)	<i>Aucune remarque</i>	<p><i>Rejette une mise hors cours:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Erosion de la marge financière • Importance psychologique des prix finissant en 5 centimes • Les adaptations techniques requises représentent une charge financière pour le commerce de détail 	
economiesuisse	<i>Se déclare favorable à une mise hors cours</i>	<p><i>Se déclare favorable à une mise hors cours:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un délai d'adaptation raisonnable • Répercussion faible et unique sur le renchérissement • Simplifications sur le plan monétaire et économies 	<ul style="list-style-type: none"> • Une suppression de la pièce de 5 centimes ne nécessite pas forcément une adaptation de tous les prix; il est aussi possible de se limiter à arrondir le montant final.
Vending Association Suisse	<i>Se déclare favorable à une mise hors cours</i>	<p><i>Se déclare favorable à une mise hors cours:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pièce non utilisable avec les automates. 	

Associations de consommateurs

Organisation	Pièce d'un centime	Pièce de cinq centimes	Autres remarques
Forum des consommateurs kf	<i>Se déclare favorable à une mise hors cours</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Renchérissement touchant surtout les produits à bas prix et hausse des tarifs postaux 	
Fondation pour la protection des consommateurs	<i>Se déclare favorable à une mise hors cours</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Renchérissement touchant surtout les produits à bas prix et hausse des tarifs postaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays voisins conservent leurs pièces de 1, 2 et 5 centimes • Examiner une possible réduction des coûts de production
Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana	<i>Se déclare favorable à une mise hors cours</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Renchérissement touchant surtout les produits à bas prix • Répercussion sur les tarifs postaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays voisins conservent leurs pièces de 1, 2 et 5 centimes • Examiner une possible réduction des coûts de production

Entreprises de la Confédération

Organisation	Pièce d'un centime	Pièce de cinq centimes	Autres remarques
La Poste Suisse	<i>Pas d'objection à une mise hors cours</i>	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Répercussion sur les tarifs postaux (hausse du courrier B de 5,9%, hausse des envois spéciaux de 33%) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste n'est pas disposée, en tant que caisse publique de la Confédération, à assumer des charges supplémentaires causées par le retour des pièces de 5 centimes
Chemins de fer fédéraux CFF	<i>Se déclarent favorable à une mise hors cours</i>	<i>Se déclarent favorable à une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de répercussion sur le système tarifaire et les opérations de change des CFF • Pièce non utilisable avec les automates 	<ul style="list-style-type: none"> • La suppression des deux pièces faciliterait le travail des employés dans les gares, sans provoquer de coûts supplémentaires notables.

Autres participants

Organisation	Pièce d'un centime	Pièce de cinq centimes	Autres remarques
Union des villes suisses	<i>Aucune remarque</i>	<i>Aucune remarque</i>	
Association des communes suisses	<i>Aucune remarque</i>	<i>Aucune remarque</i>	
Société suisse de numismatique	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Grande importance affective (porte-bonheur) • Limiter l'utilisation à des fins publicitaires • Augmenter le prix de la pièce 	<i>Rejette une mise hors cours:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Faible potentiel d'économies • Les petites pièces sont clairement nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Longue tradition des monnaies suisses; un Etat moderne ne renonce pas à ses petites pièces • Examiner une possible réduction des coûts en produisant la pièce à l'étranger ou en frappant de plus grandes quantités